

CANADA

RECUEIL DES TRAITÉS, 1941

N° 6

ÉCHANGE DE NOTES

(28 mai 1941)

COMPORTANT UN ACCORD

CONCERNANT

LE PROBLÈME DE LA VENTE DU BLÉ

ENTRE LE

CANADA

ET LES

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

EN VIGUEUR LE 28 MAI 1941



OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1943

32 756 208

6163012X

ÉCHANGE DE NOTES (28 MAI 1941) COMPORTANT UN ACCORD CONCERNANT LE PROBLÈME DE LA VENTE DU BLÉ ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

(Traduction)

*Le Ministre des Etats-Unis à Ottawa au Secrétaire d'Etat
aux Affaires extérieures du Canada.*

LÉGATION DES ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE

OTTAWA, CANADA, le 28 mai 1941.

N° 384

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

1. J'ai été chargé de vous signaler le fait qu'en raison de l'action législative tendant à une augmentation dans le revenu des producteurs de blé américains, une hausse substantielle du prix du blé aux Etats-Unis s'est produite. Il résulte de ce fait que l'écart entre le prix du blé aux Etats-Unis et le prix du blé au Canada s'est considérablement accentué, rendant ainsi possible une importation anormale de blé canadien aux Etats-Unis pour la consommation.

2. Etant donné la perspective d'un report extraordinaire de blé aux Etats-Unis, celle d'une production de blé cette année au delà de la moyenne et l'éventualité d'une exportation très limitée, il est évident que les Etats-Unis seront mis en présence d'un problème de surplus qui lui est propre. De plus, l'importation de quantités appréciables de blé du Canada ne laisserait pas de gêner sensiblement le programme du blé projeté des Etats-Unis visé au paragraphe précédent.

3. Etant donné cette situation, le Gouvernement des Etats-Unis en s'inspirant des constatations de la Commission du tarif des Etats-Unis, se voit, à regret, obligé de limiter l'importation de blé canadien. Cette action, toutefois, ne s'appliquera pas au mouvement de blé canadien vers les Etats-Unis destiné à la mouture et à l'exportation, ni au blé canadien passant par les Etats-Unis pour fin d'exportation. Sous ce dernier rapport, le Gouvernement des Etats-Unis est désireux, en outre, de collaborer étroitement avec les autorités canadiennes du blé en utilisant le plus efficacement possible les entrepôts disponibles des Etats-Unis.

4. En ayant recours aux mesures ci-dessus, le Gouvernement des Etats-Unis reconnaît que le problème du blé est, en effet, un problème international qui intéresse à la fois les Gouvernements des Etats-Unis et du Canada. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement des Etats-Unis voit d'un bon œil que le Gouvernement canadien se montre disposé à reprendre les entretiens de caractère international portant sur toute la question des surplus de blé. Le Gouvernement des Etats-Unis, par conséquent, se propose de lancer prochainement des invitations en vue de ces entretiens à Washington.

5. En plus de ces entretiens, le Gouvernement des Etats-Unis estime qu'il est utile de continuer les consultations entre les autorités compétentes de nos Gouvernements en vue de prévenir le plus possible les divergences qui pour-

raient surgir dans nos programmes respectifs du blé. Il y a lieu de croire qu'une telle collaboration serait conforme aux buts visés par les deux Gouvernements, à savoir, de travailler en vue d'une intégration plus étroite des économies des deux pays. Le Gouvernement des Etats-Unis serait donc heureux de recevoir une indication des vues du Gouvernement canadien sur ce sujet.

Veillez agréer, etc.,

PIERREPONT MOFFAT.

*Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures au Ministre
des Etats-Unis d'Amérique à Ottawa.*

BUREAU DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT
AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES DU CANADA

OTTAWA, le 28 mai 1941.

N° 89

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note du 28 mai 1941, N° 384 et, en réponse, de vous aviser que le Gouvernement canadien apprécie pleinement la nature du programme actuellement mis en application aux Etats-Unis relativement au blé. Vu les circonstances décrites dans votre note, je suis heureux de vous donner l'assurance que le Canada est prêt à collaborer en évitant, autant que possible, toute action qui pourrait causer des embarras à votre Gouvernement dans la mise à exécution de mesures destinées à améliorer la situation intérieure des producteurs de blé des Etats-Unis.

2. Le Gouvernement canadien est heureux de prendre note que rien ne sera fait pour empêcher le transport, à travers les Etats-Unis, du blé canadien destiné à être exporté des ports de mer américains, ou destiné à être moulu en vue de l'exportation. Comme vous le savez, ce transport à travers les Etats-Unis est important pour maintenir, régulière et continue, l'expédition du blé canadien outre-mer.

3. Vu le problème du surplus du blé que doivent affronter les gouvernements de presque tous les principaux pays exportateurs, et ayant à l'esprit les conditions nouvelles et les possibilités de commerce résultant de la guerre, le Gouvernement canadien voit d'un bon oeil la proposition à l'effet que la discussion de ce problème soit reprise avec le Gouvernement des Etats-Unis et ceux des autres pays intéressés.

4. Indépendamment de la discussion de l'aspect international du problème, le Gouvernement canadien reconnaît l'importance de continuer les consultations sur ce sujet en tant qu'il intéresse les Etats-Unis et le Canada, et se déclare consentant d'y participer. Il est pris pour acquis que ces consultations porteront sur des aspects du problème tels que l'utilisation également avantageuse des facilités d'entreposage aux Etats-Unis et au Canada, ainsi que sur toute décision relative à la politique du blé qui, bien que prise par un Gouvernement, pourrait avoir un rapport avec les intérêts de l'autre.

Veillez agréer, etc.,

W. L. MACKENZIE KING,

Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01011494 3